

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D66

Séance du 10/07/2020 – Convocation du 3 juillet 2020

Compte rendu affiché le 10 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Jérôme JARDIN

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD par Nicole MESSÉGUÉ ; Patrick RACHAS par Yves ARTETA ; Christophe BRUNETTON par Patrick SAILLOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Création de la Commission Communales des Impôts Directs

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, **dressée par le conseil municipal**.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter **32** noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires : Eric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Édith ORESTA, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Christophe BRUNETTON, Patrick SAILLOT, Patrick RACHAS.

Commissaires suppléants : Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY,

Leïla BEN MAHFOUD, Guillemette DEBORDE, Gisèle COIN, Nelly NAVARRO, Thierry COQUEL, Alain GOUBET, Julien SCHWILDEN.

Cette liste de 32 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Impôt et notamment son article 1650,
- CONSIDÉRANT la population légale de la commune de Neuville-sur-Saône,
- **ADOpte** la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,
 - Proposition de commissaires titulaires : Eric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Édith ORESTA, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Christophe BRUNETTON, Patrick SAILLOT, Patrick RACHAS.
 - Proposition de commissaires suppléants : Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Guillemette DEBORDE, Gisèle COIN, Nelly NAVARRO-TACHON, Thierry COQUEL, Alain GOUBERT, Julien SCHWILDEN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 10 juillet 2020
Le Maire,
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 13/07/2020
- Publication ou affichage le 13/07/2020

Eric BELLOT, Maire

